

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 15 mars 2024

N° CP-2024-2-13-2

N° applicatif 8517

13^{ème} Commission

Commission Région de Colmar

Direction

Direction habitat et innovation urbaine

HABITAT PRIVE - CONVENTION ET AVENANTS

Résumé : Ce rapport a pour objet d'approuver la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, entérinant la réaffectation à ce dernier de la participation de 20 000€, précédemment accordée à la Région Grand Est (Projet Post-Fessenheim) et réaffirmant le positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace dans la rénovation énergétique des logements du parc privé sur son territoire.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON - ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCÉLÉRATION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE- PIG TRANSITION ECOLOGIQUE

Dans le cadre du Projet « pour l'avenir du territoire de Fessenheim » signé le 1^{er} février 2019 et élaboré pour accompagner la reconversion économique du site de la centrale nucléaire de Fessenheim en prévision de la fermeture du centre nucléaire de production d'électricité, le Département du Haut-Rhin et la Région Grand Est ont acté leur ambition commune de faire de ce territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique.

Le Projet de territoire Post Fessenheim se décline autour de 4 principaux axes :

- Axe 1. Créer des emplois et de la valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion économique du territoire
- Axe 2. Améliorer la desserte du territoire et les mobilités
- Axe 3. Faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique
- Axe 4. Faire du territoire un modèle d'innovation pour l'industrie et les énergies du futur

L'axe 3 comporte notamment des actions ciblées sur la **massification de la rénovation énergétique du parc de logements privés** de ce territoire.

A ce titre, la fiche action III.13, validée par le Bureau Exécutif Post Fessenheim et pilotée par la Région Grand Est, consistait à :

- Formaliser un dossier unique de demande d'aides regroupant les informations nécessaires pour tous les organismes délivrant des subventions ;
- Créer un outil informatique permettant de centraliser en un seul endroit l'ensemble des documents et justificatifs nécessaires pour les propriétaires demandant des aides publiques pour la rénovation énergétique de leur logement.

Une participation financière à hauteur de 20 000€ a été apportée par chacun des co-financiers (Etat, Région Grand Est et Collectivité européenne d'Alsace) ; elle a fait l'objet d'une convention de partenariat approuvée lors de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 15 novembre 2019 (délibération n° CP-2019-10-10-8).

Suite à plusieurs difficultés techniques et juridiques, notamment concernant le partage des données, le projet initial a été abandonné fin 2020. Pour répondre aux besoins en matière de rénovation des logements, le Bureau Exécutif Post Fessenheim du 24 mai 2023 a validé la réorientation de l'action III.13 sur des actions en faveur de la « massification de la rénovation sur le territoire haut-rhinois », et en a confié le pilotage au PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, échelon de proximité actif, reconnu sur lequel repose le territoire de Fessenheim.

Porteur d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et du service France Rénov', le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon est un territoire volontaire et proactif, qui présente les conditions favorables à une mise en place concrète de l'accélération de la rénovation énergétique, en réponse aux besoins de son territoire.

De leur côté, la Région Grand Est et l'Etat ont donné leur accord de principe pour réaffecter l'enveloppe financière en gestion directe au PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, comprenant 4 Communautés de communes (dont la CC Alsace Rhin Brisach, sur laquelle repose le Territoire de Fessenheim).

Les objectifs

L'action III.13 « Accélération de la rénovation énergétique dans le Haut-Rhin », telle que proposée et définie à l'article 2 de la convention annexée au présent rapport, fait partie intégrante de l'expérimentation que la Collectivité européenne d'Alsace ambitionne avec les territoires volontaires, notamment sur le territoire de Fessenheim, berceau du Programme d'Intérêt Général de Transition Ecologique (PIG TE).

Elle crée également des conditions favorables à une expérimentation de l'auto-rénovation accompagnée sur ce territoire.

Ces objectifs s'inscrivent dans la continuité des initiatives déjà lancées dans le cadre de la Stratégie Énergétique et Écologique de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les engagements du PETR Pays Rhin Vignoble Grand Ballon

En articulation avec les politiques de la Collectivité européenne d'Alsace, relatives à la rénovation thermique des logements, le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions énoncé ci-dessous :

1. Mise en place d'une campagne de communication et de sensibilisation locale adaptée au territoire, pour aller au plus près du public et cibler une population qui reste en retrait des campagnes habituelles.

Objectif : Un programme de 10 actions/ événements annuels sera défini sur le territoire du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon.

2. Mise en place d'une aide ponctuelle, à titre expérimental, pour la réalisation d'audits énergétiques dans les petites copropriétés de moins de 10 lots.
Objectif : Financement de 10 audits, dans un premier temps.
3. Animation et sensibilisation d'un réseau des acteurs locaux.
Objectif : Un cycle annuel d'animations à destination des différents acteurs défini sur le territoire du PETER du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon.

La participation de la Collectivité européenne d'Alsace

Le présent rapport entérine la réaffectation au PETER du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon de la subvention de 20 000€, précédemment accordée à la Région Grand Est dans le cadre de l'action III.13 ciblée sur le même territoire.

Il fait suite, d'une part :

- à l'accord de principe de la Région Grand Est, par courrier en date du 26 juillet 2023, de restituer à la Collectivité européenne d'Alsace la participation accordée suite à la déclaration d'intention conjointement signée par la région Grand Est et le Département du Haut-Rhin en 2019;
- à la demande expresse de la Collectivité européenne d'Alsace, par courrier du 28 novembre 2023 adressé à la Région Grand Est, de procéder au remboursement de la somme de 20 000€ via un titre de recette n°28834 émis par la Collectivité européenne d'Alsace ;

D'autre part :

- à l'accord de principe adressé par la Collectivité européenne d'Alsace au Président du PETER du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, par courrier en date du 11 décembre 2023, de lui attribuer une subvention d'un montant équivalent de 20 000 € pour mener des actions en faveur de la massification de la rénovation sur le territoire haut-rhinois au titre de l'action III.13 « Accélération de la rénovation énergétique dans le Haut-Rhin » précitée.

Le versement sera effectué par prélèvement sur l'opération P037O008 (Alsace Rénov - Réhabilitation Parc Privé).

La signature d'une convention partenariale entre le PETER et la Collectivité européenne d'Alsace, réaffirme la volonté de celle-ci de participer concrètement à la rénovation énergétique des logements du parc privé sur le territoire alsacien.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de partenariat - Actions en faveur de l'accélération de la rénovation énergétique sur le territoire haut-rhinois (Projet Post Fessenheim- PIG TE), jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon ;
- d'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention ;
- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 20 000€ au PETER du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, au titre de la mise en œuvre de l'action III.13 « Accélération de la rénovation énergétique dans le Haut-Rhin » du projet de territoire, ;
- de préciser que cette participation fera l'objet d'un versement unique depuis le programme 037 – Actions volontaristes - Opération 008 - Alsace Rénov Parc privé ;

- de prendre acte que la Région Grand Est a procédé au remboursement de la subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € allouée par délibération n°CP-2019-10-10-8 de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 15 novembre 2010 pour la mise en œuvre de l'action « simplifier l'accès aux aides à la rénovation énergétique » du projet de territoire Post Fessenheim ;
- de décider, à l'unanimité, de ne pas désigner au bulletin secret le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de pilotage de la convention de partenariat précitée ;
- de désigner le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de pilotage de la convention de partenariat précitée.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P037	O008	E13	P037O008T95	1414-204-20422-552	20 000 €
TOTAL					20 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.